

FEUILLET JOINT

A UN DOCUMENT RELATIF A UN BENEFICIAIRE EFFECTIF D'UNE SOCIETE

(L. 561-46, R. 561-55 et suivants du code monétaire et financier)

I.	SOCIETE DECLARANTE (rappel)		
Déno	omination sociale:		
N° unique d'identification (SIREN):		Immatriculation au RCS du greffe de :	
II.	BENEFICIAIRE EFFECTIF (rappel)		
Nom	de naissance :		
Nom d'usage :			
Prénom principal :		Autres prénoms :	
Ш.	DESCRIPTION DES MODALITES DU CO	ONTROLE EXERCE PAR LE BENEFICIAIRE EFFECTIF	
	1) Précisez les modalités du contrôle indirect sur	r la société déclarante :	
	(Si des personnes morales autres que la société déclarante interviennent pour permettre ce contrôle indirect, mentionner pour chacune d'elle, outre sa dénomination sociale et l'adresse de son siège social, soit son n° unique d'identification (siren) suivi du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée, soit son n° et son lieu d'immatriculation dans un registre public)		
	2) Précisez les modalités du pouvoir de contrôle société déclarante ou sur l'assemblée générale	sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la e de ses associés ou actionnaires.	

<u>ATTENTION</u>: Le fait de ne pas déposer au greffe ou de déposer, de manière inexacte ou incomplète le document relatif au bénéficiaire effectif constitue un délit pénal (article L. 561-49 du code monétaire et financier).